

Compte-rendu conseil municipal du 24 février 2012

Présents : Christiane COLAS, Martial LOISY, Jacques SASSOT, Marie-Claude FELIX, Jean-Luc FROMONT, Florian VIALAR, Hervé COLAS, Martine MATHY, Marie-Claude MIGNOT, Christophe GRUEL, Gilles TABOULOT, Pierre CHAPUY, Didier FAUSSURIER.

Excusée : Laure PERREAL

Absente : Lydie LOUIS

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 27 janvier 2012 et passe à l'ordre du jour.

1) Vote des subventions pour 2012

Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes :

Bénéficiaires	2012
C.C.A.S.	300,00 €
ASSOCIATION COPAIN COPINE	3 000,00 €
RESTAURANT SCOLAIRE	250,00 €
COMITE DES FETES	600,00 €
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	100,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	100,00 €
LIGUE CANTONALE CANCER	30,00 €
PUPILLES DE L'ECOLE PUBLIQUE	50,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
U.D.A.F.AIN	30,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	80,00 €
France ADOT	40,00 €
APAJH	40,00 €
TOTAL	4 670.00 €

2) Convention de fourrière animale

La convention annuelle de fourrière avec la SPA de Lyon étant arrivée à échéance, Madame le maire propose son renouvellement. Le conseil, délibère et accepte la nouvelle convention pour un montant annuel de 352.16 €.

3) Budget assainissement :

Hervé Colas présente les comptes administratifs 2011 qui sont identiques aux comptes de gestion réalisés par Mr le percepteur.

26200-ASST CONFRANÇON	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Libellés						
Résultats reportés	17 924,48 €	0,00 €	0,00 €	13 768,45 €	17 924,48 €	13 768,45 €
Opérations de l'exercice	46 639,66 €	70 509,08 €	56 223,75 €	77 101,00 €	102 863,41 €	147 610,08 €
TOTAUX	64 564,14 €	70 509,08 €	56 223,75 €	90 869,45 €	120 787,89 €	161 378,53 €
Résultats de clôture	0,00€	5 944,94 €	0,00€	34 645,70 €	0,00€	40 590,64 €
Reste à réaliser	0,00€	0,00€			0,00€	0,00€
TOTAUX CUMULES	64 564,14 €	70 509,08 €	56 223,75 €	90 869,45 €	120 787,89 €	161 378,53 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00€	5 944,94 €	0,00€	34 645,70 €	0,00€	40 590,64 €

Madame le Maire s'étant retirée, le conseil municipal adopte le compte administratif par 13 voix pour.

Le budget prévisionnel 2012 est également présenté ainsi qu'un état des amortissements des investissements :

Total des recettes et dépenses équilibrées prévisionnelles de fonctionnement: 68 727 €

Total des recettes et dépenses équilibrées prévisionnelles d'investissement : 51 589.19 €

Peu de travaux sont programmés en 2012.
Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, et en prévision du renouvellement du contrat d'affermage assainissement, une facture d'eau est détaillée et expliquée pour cerner le calcul de l'assainissement facturé aux habitants et la part revenant à la commune et au fermier.
Le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délégation de service public de l'assainissement se monte à 4900€.

4) Tarifs des droits de stationnement

Les droits de stationnements actuellement en vigueur sur le territoire de la commune sont rediscutés pour tenir compte de leur emprise au sol. Il ne s'agit pas d'augmenter les recettes mais bien de facturer un coût plus juste. Le conseil prend une délibération validant les montants suivants :

	Montant voté
Stand, manège occasionnels	10€ de part fixe + 0.15€/m ²
Véhicule, activité, stand hors forains occasionnels	25 € payable à l'installation
Véhicules réguliers (commerces ambulants, pizzas...)	30€/mois payable par trimestre
Taxi	30€/an

5) Suivi des travaux des bâtiments communaux

Martial Loisy fait un point sur l'état des bâtiments communaux et les projets en cours. La commission bâtiments s'est réunie pour faire le point sur les éventuels travaux :

- **Salle des fêtes :**

Une rencontre a eu lieu avec Mr Boisson, maître d'œuvre pour le choix des artisans. Le chantier se décline en 5 lots et, après étude, le conseil donne son accord pour les artisans suivants : entreprise CHATEAU (maçonnerie), entreprise PONTTHUS (doublage cloisons et plafonds), entreprise MAGNIN (carrelages et faïences), entreprise MANIGAND (chauffage-sanitaires), entreprise DAUJAT (électricité).

Etude énergétique : un courrier a été envoyé à 3 cabinets pour une expertise d'ensemble du bâtiment.

- **Toiture préau :** Il est proposé de changer quelques liteaux défectueux, la réfection du toit n'est pas jugée prioritaire.

- **Restaurant scolaire :** Il serait nécessaire de repeindre les murs et les tablettes de fenêtre, possibilité de le faire réaliser par les employés municipaux.

- **Salle de réunion** au dessus de la cantine : l'inconvénient principal est le manque d'accessibilité.

- **Ecole :** certains murs intérieurs sont dégradés et nécessiteraient d'être protégés des coups de chaise ; deux murs seraient à habiller d'un soubassement PVC ; ajouter une étagère pour les pantoufles ; modifier l'emplacement d'une prise de courant qui se trouve à proximité d'un lavabo ; certaines façades extérieures restent à peindre...

Ferme communale : le plafond suspendu de la salle relais familles serait à refaire car les ossatures sont trop étroites.

6) Achat matériel :

Le conseil vote et adopte l'engagement des dépenses d'investissement suivantes avant le vote du Budget Primitif :

Chapitre	Article	Opération n°	Libellé	Montant
21	2158	N° 77 : Matériel 2012	Kit élagueur	1412.08 €
21	2158	N° 77 : Matériel 2012	Matériel informatique (rétroprojecteur+onduleur)	521.72 €
23	2315	N°72 : Salle des fêtes	Mise aux normes sanitaires : Maitrise d'ouvrage et travaux	20 000,00 €

7) Aide financière – Archives

Le conseil général a réformé les dispositifs d'aides patrimoniales et archivistiques et prévoit une aide à un taux fixe de 45% pour les communes de moins de 2000 habitants. Le conseil délibère et sollicite l'aide du Conseil Général de l'Ain au titre du dispositif d'aides patrimoniales et archivistiques.

8) Achat tracteur :

La commission MAPA s'est réunie le 17/02 à 17h pour procéder à l'ouverture des plis des offres pour la fourniture d'un tracteur. 6 entreprises ont candidaté mais les offres de 2 d'entre elles n'ont pu être retenues en raison d'un dossier incomplet. La réunion de jugement des offres a eu lieu le 22/02 à 15h30. L'offre de l'entreprise Rhone Alpes Motoculture pour la fourniture d'un tracteur Kubota de 95 cv pour un prix de 43500€, avec chargeur a été classée 1ère selon les critères de jugement prévus au marché.

9) Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montrevel

Madame le maire informe le conseil que les communes devront prendre en charge l'allocation de vétérance des sapeurs pompiers volontaires des CPI NI pour un montant de 4 900 € pour Confrançon. Le conseil de communauté, dans un souci de cohérence et de solidarité, décide que cette allocation sera prise en charge par la communauté de communes de Montrevel pour un montant total de 63 137 €. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes en ce sens.

10) Suivi des consommations d'énergie par ERDF

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

11) Contrat de maintenance – Défibrillateur

L'entreprise Schiller France propose un contrat de maintenance et d'entretien pour le défibrillateur installé au gymnase pour une durée de 3 ans avec une redevance forfaitaire de 90 € ht par an. Le conseil donne son accord.

12) Questions et communications diverses

- Le conseil constate qu'un habitant de la commune stocke du bois en bordure de route donc sur le domaine public : un courrier sera réalisé afin de l'en avertir.
- L'APF (association des paralysés de France) demande la nomination d'un délégué à l'accessibilité des bâtiments parmi les conseillers municipaux et propose une rencontre de 3 heures pour évoquer la question de l'accessibilité sur la commune : Martial Loisy se porte volontaire.
- Une réunion sur le nouveau tri sélectif a eu lieu sur la commune : la communauté de communes a été retenue parmi 59 collectivités en France pour conduire cette expérimentation de tri qui entrera en vigueur le 5 mars prochain. Tous les habitants sont appelés à respecter ces nouvelles consignes de tri.
- Le conseil de communauté de mai pourrait se tenir à Confrançon. Mme le Maire a sollicité les propriétaires du château de Loriol pour tenir la réunion dans cette enceinte.
- La situation des gérants de la boulangerie de Confrançon est évoquée. Le conseil est en attente d'une demande officielle engager une réflexion si nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.